

sous-prieure, dame Jeanne Perron, dame Olympe Jacquet, dame Marguerite Leblanc, dame Jeanne Cordier, dame Françoise Michel, dame Marie-Anne de Lamartine de Monceau.

VI

CAUSES DE LA SUPPRESSION DU MONASTÈRE DE LA BRUYÈRE

Nous avons dit que des commissaires avaient été envoyés par le roi Louis XV dans toutes les provinces de la France pour faire la visite de tous les monastères d'hommes et de femmes établis en France, et prendre des informations exactes sur le nombre des religieux ou religieuses et l'état des biens de chaque monastère. Leur rapport devait être présenté au roi, et d'après le résultat de l'enquête on devait procéder à l'extinction de toutes les maisons religieuses dont les membres n'atteindraient pas un chiffre déterminé, et à leur réunion à des communautés plus nombreuses et plus prospères. L'enquête officielle accusa une diminution considérable dans le personnel des monastères de France. De 160.000, en 1667, le nombre des membres des congrégations était descendu à 130.000. D'où provenait une différence si notable? Nous allons en exposer les différentes causes. Comme ces causes sont générales, notre monastère de la Bruyère en a subi la funeste influence comme les autres maisons religieuses, et nous ne croyons pas sortir de notre cadre en les présentant au lecteur.

En contemplant l'épanouissement vraiment merveilleux de la vie religieuse sur le sol français, vers les dernières années de notre XIX^e siècle on se ferait difficilement une